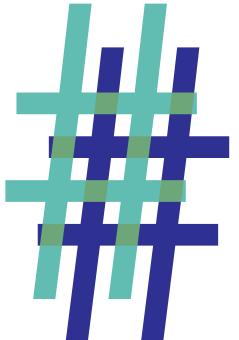
CULTURE JUST/CE PARENT#ÈSE



CH/FFRES CLÉS DES B/BL/OTHEQUES EN M/L/EU CARCÉRAL

EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR





MEMBRES FONDATEURS



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPESCÔTE D'AZUR

epuis 2015, l'Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur pilote une mission en direction des personnes placées sous main de justice, inscrite désormais dans le cadre du 4° protocole Culture/Justice de mars 2022.

La Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP Marseille), la Direction interrégionale de la Protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ Sud-Est) et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC PACA) soutiennent l'Agence pour mener une mission, nommée Parenthèse, à double entrée :

- développer et dynamiser les bibliothèques en milieu carcéral en activant des partenariats avec le droit commun;
- mettre en place des actions culturelles de sensibilisation à la lecture et d'accès à la langue en lien avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) de l'administration pénitentiaire et de la Protection judiciaire de la jeunesse.

Ce document est une mise à jour synthétique des états des lieux de 2015 et 2020.

MÉTHODOLOGIE

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est dotée de 13 établissements pénitentiaires [EP] dont un établissement pénitentiaire pour mineurs [EPM] et deux bâtiments distincts à Aix-Luynes [en raison de leur importance ces lieux sont désignés Aix-Luynes I et Aix-Luynes II]. Elle compte par ailleurs au sein de ces établissements 4 quartiers mineurs [QM] [Grasse, Le Pontet, les Baumettes et Aix-Luynes I]. D'autre part, il existe maintenant 3 structures d'accompagnement vers la sortie [SAS], situées chacune dans un bâtiment attenant à un EP: les Baumettes, Aix-Luynes et Le Pontet; une quatrième à La Farlède devrait ouvrir ses portes d'ici fin 2024.

On compte donc 21 entités différentes sur 13 sites : 13 EP + 1 bâtiment, 3 SAS et 4 QM. L'ensemble accueille une population de 8 140 détenus à 97,3 % masculine¹. Un questionnaire a été envoyé à ces 21 entités. Toutes ont répondu. En grande majorité, les répondants sont les coordinateurs d'activités, les conseillers d'insertion et de probation (CPIP) et les éducateurs pour mineurs. Les comparaisons entre les différents millésimes des *Chiffres clés* et entre structures s'avèrent difficiles, parfois trompeuses : les personnels ne remplissent pas toujours le questionnaire de la même manière [entre eux et d'une enquête sur l'autre], et l'apparition de nouveaux lieux ou leur évolution peut entraîner une lecture erronée des résultats.



NOMBRE DE BIBLIOTHÈQUES CARCÉRALES EN RÉGION

On compte aujourd'hui 22 bibliothèques dites centrales [1 par entité sauf à Arles qui en accueille 2], ainsi que 34 annexes, soit un total de 56 lieux du livre [contre 45 en 2020 et 27 en 2015].

43 % des entités comptabilisent 3 bibliothèques ou davantage, liées à la configuration des espaces et spécificités (par exemple, un quartier réservé aux femmes).

10 établissements disposent d'une ou plusieurs annexes, espaces nettement moins utilisés et mal desservis, selon les répondants.

Attention! Sont parfois comptabilisés comme annexes les chariots ou étagères de livres dans les quartiers arrivants, disciplinaires ou d'isolement. Les dépôts de livres ne sont pas comptabilisés.

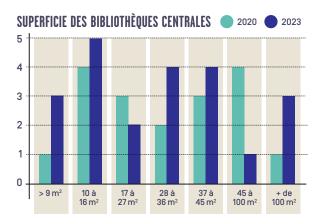
Même si de grands efforts sont encore à accomplir, l'évolution du nombre de lieux du livre est encourageante.



ESPACES DÉDIÉS AUX BIBLIOTHÈQUES

Dans 64 % des cas (contre 62 % en 2020), les répondants considèrent que les bibliothèques sont des lieux « confortables, adaptés à l'emprunt et à la consultation sur place ». 14 % ont une bibliothèque centrale dont la superficie est supérieure ou égale à 100 m². Ici encore, les chiffres témoignent d'une meilleure prise en compte des bibliothèques en milieu carcéral.

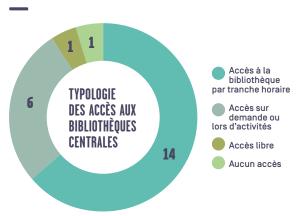
Les annexes sont, pour leur part, majoritairement qualifiées de « peu confortables et peu accueillantes » et comptabilisent une superficie de moins de 27 m², exception faite de 2 annexes significatives au Pontet.



On note sur le graphique une augmentation de la superficie des bibliothèques centrales. Cette augmentation s'explique notamment par la création de 2 nouvelles bibliothèques de 28 à 36 m² dans les SAS.

FONCTIONNEMENT DES BIBLIOTHÈQUES

1. ACCESSIBILITÉ DES BIBLIOTHÈQUES



64 % des détenus peuvent se rendre à la bibliothèque centrale par tranches horaires, fixées par bâtiment. Ce pourcentage est quasi identique à 2020. 27 % des accès se font sur demande ou lors d'activités [la bibliothèque se situe généralement dans les secteurs « activités » et « scolarité »]. Notons qu'une seule bibliothèque centrale se trouve en accès libre, à la SAS d'Aix-Luynes. Les bibliothèques du Pontet [centrale et QM] restent difficiles d'accès, voire fermées en raison d'un manque de personnel.

L'accès aux bibliothèques annexes se fait majoritairement sur demande. On note un fonctionnement spécifique dans 2 « bâtiments respects »² où les détenus peuvent circuler librement pour se rendre aux activités ou à la bibliothèque.

Les autres accès aux livres se font principalement par le passage de chariots [4 cas] ou sur demande spécifique [5]. Sont également notés quelques prêts entre détenus ou à la marge d'autres activités menées au sein de la bibliothèque [4].

La situation en terme d'accès n'a donc que peu évolué depuis 2020.

2. « Bâtiments respects » : plus de liberté de circulation pour les détenus qui souhaitent y loger et ont été retenus, en échange d'une responsabilisation plus importante.

2. PERSONNELS

Les bibliothèques en milieu carcéral fonctionnent normalement avec un référent conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP), des coordinateurs d'activités, un ou des auxiliaires de bibliothèque (détenus classés payés ou bénévoles sur le poste), un ou des référents de la bibliothèque municipale partenaire, un ou des référents d'une association extérieure, un ou des bibliothécaires professionnels rémunérés par les services d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire.

Personnel pénitentiaire: sur 21 réponses, 13 précisent qu'aucun correspondant n'a été nommé au sein du SPIP ou du service PJJ pour la gestion et l'animation de la bibliothèque. Cependant, tous les établissements pour majeurs disposent depuis 2020 d'un poste (voire deux) de coordinateur d'activités [12 postes sur la région], ce qui constitue une avancée majeure.

Personnel détenu classé rémunéré : 9 entités comptabilisent 2 postes d'auxiliaires de bibliothèque rémunérés, 4 entités disposent d'un seul poste rémunéré.

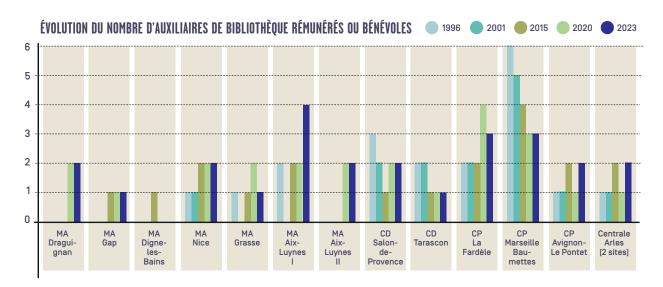
Personnel détenu classé bénévole : 4 entités déclarent avoir créé des postes d'auxiliaires bénévoles pour la gestion de la bibliothèque.

Les postes d'auxiliaires de bibliothèque n'existent pas dans les quartiers mineurs puisqu'il s'agit d'un travail. À Aix-Luynes, un auxiliaire bibliothécaire adulte intervient dans la bibliothèque des mineurs.

Bibliothèque municipale partenaire: 8 entités signalent la présence effective, mais irrégulière, d'un [ou deux] bibliothécaire[s] professionnel[s]. À Grasse, on note la présence hebdomadaire de personnel municipal sur site, permettant un meilleur suivi des bibliothèques chez les majeurs, et un accès hebdomadaire au QM, à la différence des autres quartiers mineurs de la région.

Bénévoles: 2 entités accueillent un bénévole extérieur régulier, qui gère l'ouverture et le quotidien des bibliothèques.

Personnel extérieur rémunéré: depuis 2019, 2 postes de bibliothécaires, à temps plein, salarié(e)s d'une association, ont été créés à l'occasion de l'ouverture des nouveaux EP Baumettes II (qui remplace Baumettes historiques) et Aix-Luynes II. Il est important de pointer le dynamisme particulier de ces deux bibliothèques, gérées par des professionnelles extérieures. On note également la prise en charge des bibliothèques dans les établissements de Gap et des SAS d'Aix-Luynes et Marseille par des médiateurs du livre rémunérés par ces entités.



Ont été otés de ce graphique les quartiers mineurs et les SAS en raison de l'absence d'auxiliaires dans ces entités. Le nombre de postes en 2023 est légèrement supérieur (25 postes) à celui enregistré en 2020 (23 postes).

L'emploi de personnel rémunéré a largement augmenté : 7 postes en 2020 contre 21 de nos jours [hors SAS qui disposent de 2 postes sur un total de 3 entités, dont 1 seul est rémunéré]. Le bilan est donc contrasté.

FONDS DOCUMENTAIRE DES BIBLIOTHÈQUES

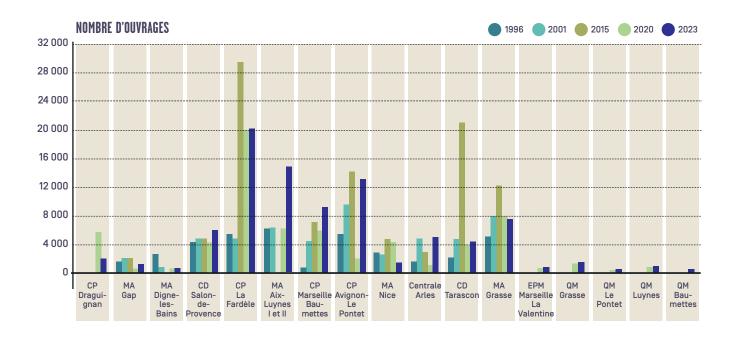
1. VOLUMÉTRIE

De grandes variantes ont été observées dans les réponses des différentes entités. Les bibliothèques n'étant pas toutes informatisées, les chiffres précis sont parfois difficiles à obtenir. Le centre pénitentiaire d'Aix-Luynes II est celui ayant acquis le plus de livres en 2023. Les quartiers mineurs disposent de fonds allant de 300 à 600 ouvrages, seul celui de Grasse comptabilise 1 500 ouvrages.

Le comptage des ouvrages réalisé sommairement en 2015 a pu être réajusté puis désherbé, grâce aux partenaires du territoire.

À noter qu'une acquisition d'ouvrages conséquente a été réalisée en 2023 pour l'ouverture de la SAS du Pontet permettant de constituer un fonds d'environ 1 200 ouvrages, équivalent à la SAS de Marseille.

L'augmentation, significative, reflète la politique volontariste menée par la DISP, DIRPJJ, DRAC et l'Agence avec le soutien constant du CNL.



2. COLLECTIONS

100 % des répondants déclarent majoritaires les rayons romans, BD, mangas (le CP de Draguignan lance son acquisition de mangas en 2024) et poésie/théâtre au sein de leur fonds. Les documentaires et récits de vie/biographies sont également très présents (plus de 90 %), suivis des dictionnaires (en recul depuis 2020), méthodes de langue, livres en langues étrangères et religions (77 %).

À noter : 23 % des bibliothèques ont un fonds de CD et livres audio.

Les entités, pour 5 d'entre elles, souhaitent principalement développer leur fonds en langue étrangère et bilingue ; les méthodes de langues et les documentaires axés vers la réinsertion ainsi que la mise en place d'un fonds « Facile à lire » [4 entités]. Viennent ensuite [3 entités] les demandes de biographies/récits de vie.

Les dons acceptés par les différentes entités (volume majoritairement inférieur à 100 ouvrages) proviennent à 43 % des bibliothèques municipales ou départementales partenaires.

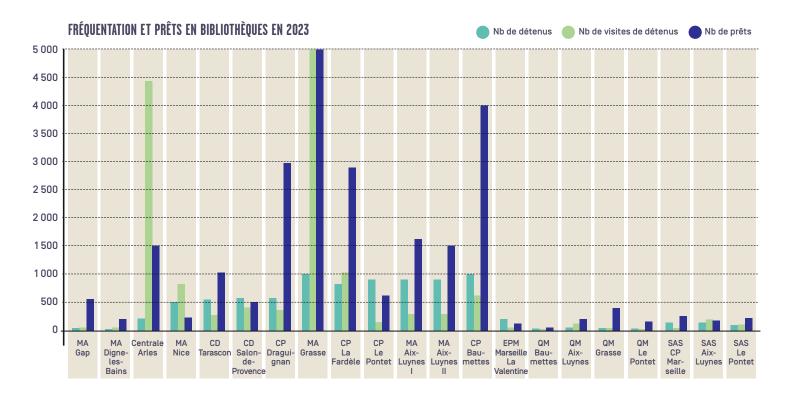
3. INFORMATISATION

Sur les 14 bibliothèques centrales des adultes, seules celles de Digne et Gap, les plus petites de la région, ne sont pas informatisées. Dans les QM, Grasse est l'unique bibliothèque informatisée. Les bibliothèques des autres QM ne nécessitent pas d'informatisation vu le faible nombre d'ouvrages concernés. Parmi les 3 SAS, Aix-Luynes possède un logiciel de gestion informatique, les autres en sont dépourvues.

Le logiciel le plus utilisé dans la région est actuellement Registar [8 bibliothèques], suivi d'Orphée dans 2 autres bibliothèques. À la marge, on recense l'installation d'Atalante, Nanook et Biblix. Seules Draguignan et Aix-Luynes I annoncent informatiser leurs annexes.

VIE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le graphique ci-dessous nous renseigne sur la quasiabsence de corrélation entre le nombre de détenus dans chaque entité et les visites à la bibliothèque. Parmi les éléments qui influent sur la venue ou non à la bibliothèque : son accessibilité, sa dynamique, son accueil, la présence de professionnel du livre, etc. Le faible nombre de prêts est à corréler avec les difficultés d'accès aux bibliothèques.

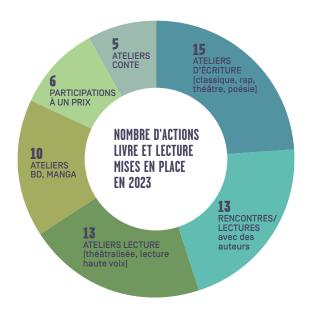


TYPES D'ANIMATIONS MISES EN PLACE

L'ensemble des entités a organisé des animations autour du livre courant 2023. Elles se sont beaucoup développées ces dernières années, toujours grâce aux politiques de soutien mises en place.

Si l'atelier d'écriture est majoritaire [24 %], il revêt néanmoins des formes très différentes d'une entité à l'autre [atelier rap et slam avec des mineurs ou jeunes majeurs, plus classique avec les majeurs, tourné vers le théâtre pour d'autres lieux...]. Suivent à égalité [21 %] les ateliers de lecture à voix haute [théâtralisés ou non] et les rencontres avec des auteurs [dont parfois des lectures d'auteur], puis viennent les ateliers BD avec 16 %. On note le développement de la participation à des Prix, favorisé par la mise en place du Goncourt des détenus et l'existence du Prix littéraire des lycéens et apprentis de la région Sud.

Le conte est également représenté dans 5 lieux, chez les mineurs comme chez les majeurs, alors qu'aucun atelier de ce type n'était signalé en 2020. Enfin, on note la mise en place de clubs de lectures dans 4 entités de la région ainsi que de lectures-spectacles et quelques ateliers philosophie/discussion.



PARTENARIAT ET CONVENTIONNEMENT

En 2023, 15 entités sur 21 conventionnent avec une bibliothèque municipale [plus de 73 %] ou/et une bibliothèque départementale [plus de 33 %], contre 13 en 2020 et 8 en 2015.

Ces partenariats se sont donc fortement développés ces dernières années sur l'impulsion de l'Agence avec la mise en œuvre du dossier CNL.

Parmi les 13 entités accueillant des adultes en région, seul le Centre de Détention de Salon-de-Provence n'a pas de convention avec la bibliothèque de son territoire. Le réseau des médiathèques de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est proposé comme partenaire. On notera la faiblesse des partenariats avec les quartiers mineurs (seuls Grasse et le Pontet conventionnent avec le QM) ainsi que les SAS, au fonctionnement particulier et encore récent. Ces partenariats solidifient l'assise des bibliothèques dans les établissements. Ils permettent de nombreux échanges sur les fonds, les animations, grâce à des professionnels aguerris.

BUDGETS

Depuis la mise en place du dossier régional de demande de subvention auprès du Centre national du Livre (CNL), les achats de livre ont fortement augmenté, comme les animations. Au total, cela représente un budget annuel en région de plus de 170 000 € [161 600 € pour les majeurs et 12 900 € pour les mineurs]. 63 800 € ont été consacrés à l'achat d'ouvrage dont 6 % à destination des mineurs incarcérés. 2023 est une année particulièrement élevée en projets d'animation, avec plus de 90 900 €. Le complément étant consacré à la formation. Le CNL a contribué au financement de 46,4 % des animations en région, soit la somme de 42 200 €. Le budget est dépensé dans les librairies indépendantes de la région. L'ensemble des interventions ont été réalisées par des auteurs ou animateurs du territoire.

PERSPECTIVES

À la question « quels sont les projets et perspectives pour vos bibliothèques ? », les réponses se regroupent autour de cinq axes :

- Développer les annexes dans les quartiers dits spécifiques: quartiers arrivants, isolement, femmes ou encore jeunes majeurs (7 répondants);
- Augmenter le nombre d'animations [7] et les partenaires bibliothèque (projets d'ateliers philosophie, création de radio, lecture avec des papas ou ateliers autour de l'autoportrait);
- Aménager plus confortablement les bibliothèques et avec du mobilier adapté [5];
- Développer les partenariats « livre » (notamment pour les quartiers mineurs) (3) ;
- Améliorer les fonds présents [3]

Nous ajouterions volontiers « améliorer l'accessibilité des bibliothèques pour les personnes détenues ».

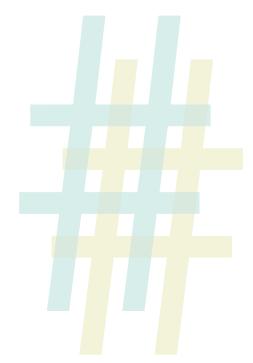


Les essentiels de l'Agence

Depuis la création de sa mission Culture/Justice, l'Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur se positionne aux côtés des bibliothécaires et des personnels pénitentiaires de la région pour favoriser les partenariats. Le projet *Parenthèse* regroupe les actions « livre » menées en détention, depuis les achats jusqu'à la programmation. Il est primordial de souligner le rôle essentiel des coordinateurs d'activités chez les majeurs et leur manque côté PJJ.

La valorisation des productions réalisées en détention est essentielle pour les détenus, les personnels pénitentiaires et les intervenants.

La mise en œuvre et la participation à une journée régionale Culture/Justice ainsi que la proposition de formations «livre et lecture» réservées aux personnels pénitentiaires volontaires, dynamise et outille les professionnels de la région.









RENFORCER LA CHAÎNE DU LIVRE SOUTENIR ET FORMER SES ACTEURS ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE

Centre de ressources et d'accompagnement, l'Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur soutient et valorise le secteur du livre et de la lecture.

Attentive aux enjeux du secteur, elle s'adresse à l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre : auteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires, organisateurs de manifestations littéraires et de résidences d'auteur, réseaux professionnels, collectivités et institutions.

Les missions de l'Agence se déclinent en deux grandes catégories :

L'accompagnement professionnel

- Information | Observation
- Conseil | Formation | Coordination

Le développement de la lecture

- Prix littéraire des lycéens et apprentis de la Région Sud
- Mission Culture/Justice
- Lecture par Nature

Suivez l'Agence: f in www.livre-provencealpescotedazur.fr

Les chiffres clés des bibliothèques en milieu carcéral en Provence-Alpes-Côte d'Azur 2023 sont téléchargeables sur le site www.livre-provencealpescotedazur.fr

© Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2024 8/10, rue des Allumettes - 13090 Aix-en-Provence Tél. 04 42 91 65 26/25

Contacts: claire.castan@livre-provencealpescotedazur.fr marina.pollas@livre-provencealpescotedazur.fr

Graphisme: Audrey Voydeville Imprimé par 2B Print



















